

REUNION DU 02 JUIN 2023

L'an deux mil-vingt-trois, le 02 juin et à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bernadette Barrière, sous la présidence de Monsieur Bernard LARBRE, maire.

Etaient présents : BOURGUET Sylvain, CHATEAU Guillaume, COTSIS Jacques, GANTHEIL Angélique, GRAFFEUIL Patricia, LOURENCEAU David, MAGNIER Kevin, MANY Angélique, MAZERM Robin

Étaient absents excusés : CANARD Francis, DUCASTEL Manuella, LECARDERONNEL Patricia

Absent : ZAK Jean-Christophe

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

M. Sylvain BOURGUET est désigné secrétaire de séance

Avant le début du conseil, une locataire a été autorisée à prendre la parole pour exposer son désaccord quant au mode de calcul des frais de chauffage, l'estimant peu juste. Après son argumentaire, M. le maire a tenu à rappeler que la méthode de calcul était bien précisée dans le bail qu'elle a signé, que des répartiteurs ont été commandés depuis plus de 5 mois mais toujours pas livrés. Les membres du conseil comprennent sa position et constatent que le dialogue est désormais difficile. La locataire est dans l'attente d'une solution.

Revalorisation des loyers communaux

L'article 9 de la loi n°2008-111 du 8 février 2008 pour le pouvoir d'achat a modifié l'indice de référence des loyers créé par l'article 35 de la loi 2005-841 du 26 juillet 2005.

L'augmentation du loyer qui en résulte ne peut excéder la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'institut national de la statistique et des études économiques chaque trimestre et qui correspond à la moyenne, sur les douze derniers mois, de l'évolution des prix à la consommation hors tabac et hors loyers.

La variation applicable au 1^{er} janvier 2023 est limitée à 3.60 %

En fonction de ces dispositions, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des loyers

Revalorisation des tarifs de location des salles communales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs de location des salles communales dont : la salle de réception de l'Ensemble Associatif et Culturel, la salle Bernadette Barrière, la Salle de l'ancien centre de loisirs et les salles de l'ancien Presbytère.

Le Conseil Municipal, après délibération, fixe les tarifs de location comme suit :

Salle de réception de l'Ensemble Associatif et Culturel

Pour la période du 01 avril au 30 septembre

	Sans la cuisine	Avec la cuisine
Particuliers domiciliés à Aubazine	110.00 €	220.00 €
Entreprise de la commune	220.00 €	320.00 €
Entreprise extérieure	400.00 €	500.00 €

Demandeurs ou associations extérieurs	290.00 €	390.00 €
---------------------------------------	----------	----------

Pour la période du 01 octobre au 31 mars

	Sans la cuisine	Avec la cuisine
Particuliers domiciliés à Aubazine	180.00 €	280.00 €
Entreprise de la commune	340.00 €	440.00 €
Entreprise extérieure	500.00 €	600.00 €
Demandeurs ou associations extérieurs	400.00 €	500.00 €

Salle Bernadette Barrière et Salle d'exposition de l'espace culturelle du Presbytère

La Salle Bernadette Barrière ou la salle d'exposition de l'ancien presbytère sont mises à disposition l'été pour des expositions pour un montant de 120 € allant du Lundi 8h00 au Dimanche 20h00, avec une caution de 200 €

Fixe le prix forfaitaire de location du mobilier à 25.00 € par jour, quel que soit le nombre d'unité emprunté, avec une caution de 100 €

Fixe le prix forfaitaire de location d'une des salles à 100.00 € pour des réunions d'associations ou d'entreprises extérieures

Demande le versement d'une caution de 500.00 € en garantie des dommages éventuels

Rappelle que les associations communales pourront utiliser gratuitement lesdits locaux

Précise que la prise de possession des salles se fera après présentation d'une attestation d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation desdits locaux

Fixe au 01 janvier 2024, la date d'application de ces conditions de location.

Convention de débroussaillage des voies communales d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la communauté de communes est compétente pour réaliser le débroussaillage sur les voies communales d'intérêt communautaire. Toutefois, celle-ci ne possède pas les moyens humains et matériels pour exercer le débroussaillage sur toutes les voies communales d'intérêt communautaire.

Aussi, afin d'assurer la continuité du service sur ces voies, il est proposé à la commune de continuer à garantir le service de proximité des usagers.

Il convient donc de signer une convention avec la communauté de communes pour définir notamment les modalités d'organisation et de débroussaillage et les conditions de remboursement de la prestation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

-D'APPROUVER la convention relative au débroussaillage des voies communales d'intérêt communautaire ci-joint en annexe

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents s'y apportant

Demande de subvention TMB - aventures

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association TMB Aventures pour l'aider à financer sa participation au raid sportif Défi d'Elles Oléron 2023 (budget total d'environ 3 000.00 €)

Pendant 2 jours, près de 50 équipes s'affrontent sur plusieurs épreuves sportives. A noter que ce raid soutient une association contre le cancer du sein.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 5 voix contre et 5 abstentions :

-DECIDE de ne pas allouer de subvention à l'association TMB Aventures

Couverture grange de Coyroux – choix de l'entreprise

M. Magnier sort de la salle.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la toiture de la grange de Coyroux doit être refaite. Il présente au conseil municipal les deux devis qu'il a reçus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- DE RETENIR l'offre de la société Patrigeon pour 16 580.00 € HT

- D'AUTORISER M. le maire à solliciter l'aide du conseil départemental pour cette opération – subvention de 25 % soit 4 145.00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant

Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations liées à la production d'énergies renouvelables

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental propose de constituer un groupement de commandes afin de globaliser les besoins, mutualiser la procédure de passation et d'obtenir des prix compétitifs.

Le département de la Corrèze serait désigné comme coordonnateur du groupement.

L'objectif est d'accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire et ainsi diminuer la dépendance à la variation du marché de la fourniture d'énergie.

Il est proposé de pouvoir profiter de marchés pour assister sur la pose de panneaux photovoltaïques sur notre patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'adhérer à la convention proposée par le conseil départemental
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant

Mise à jour du règlement de la cantine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le règlement actuel de la cantine ne prévoit pas de dispositif particulier en ce qui concerne les repas de substitutions pour des raisons autres que médicales, notamment parce que contenant du porc.

Il invite le conseil municipal à préciser ce point et mettre à jour le règlement intérieur de la cantine

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** d'intégrer la mise en place de repas de substitution aux plats contenant du porc
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y apportant

Aménagement de la mairie – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés pour l'aménagement de la mairie et les entreprises retenues :

• Mobilier : SEDI pour	9 514.11 € HT
• Climatisation réversible : AJ Electricité pour	6 779.38 € HT
• Porte sécurisée : M + pour	2 429.37 € HT
• Stores : M + pour	504.71 € HT
• Electricité : Clavaud pour	5 539.27 € HT

Soit un montant total HT de 24 766.84 €

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération qui figure au contrat de solidarité communale 2023-2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental
Taux 40 % soit une subvention de : 9 906.74 €

Donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Rénovation énergétique de l'école – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés pour la rénovation énergétique de l'école et la pose de stores par Actifs fenêtres pour 9 395.00 € HT.

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération qui figure au contrat de solidarité communale 2023-2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental
Taux 40 % soit une subvention de : 3 758.00 €

Donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Sécurisation du cimetière – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les travaux engagés pour la sécurisation de l'extension du cimetière par la pose et la fourniture d'une clôture pour 8 030.00 € HT

M. le maire indique vouloir solliciter l'aide du Conseil Départemental pour cette opération qui figure au contrat de solidarité communale 2023-2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Autorise M. le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental
Taux 40 % soit une subvention de : 3 212.00 €

Donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Achat de matériel pour la cantine – demande de subventions

M. le maire rappelle au conseil municipal que certains matériels de la cantine ne fonctionnent plus correctement ou sont mal adaptés. Il s'agit du four et des armoires positives et négatives. Il présente les devis de la société FCCE

- Four à 7 niveaux : 6 639.79 € HT
- 2 Armoires positives : 2 834.15 € HT
- 1 armoire négative : 1 937.14 € HT
- 1 lave-vaisselle à capot + table d'entrée et de sortie + une douchette : 5 689.27 € HT
- 1 échelle basse à glissière : 432 € HT

Soit un total HT de 17 532.35 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Autorise M. le maire à solliciter l'aide du Conseil Départemental
Taux 25 % soit une subvention de : 4 383.09 €

Donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Comité de jumelage – subvention exceptionnelle

M. le maire rappelle au conseil municipal que le jumelage avec la ville allemande de Colmborg fête ses 10 ans.

Le comité de jumelage a sollicité la commune pour participer à l'achat du cadeau et au concert Corse organisé le 21 juillet pour aider à financer le déplacement en Allemagne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de participer aux festivités du 10^{ème} anniversaire du jumelage de la façon suivante :

- Achat du cadeau : 1 000.00 €
- Concert Corse : 1 000.00 €

AUTORISE M. le maire à signer tous les actes et documents afférents

Questions diverses

- Pour information, la demande de subvention DETR pour « l'étude parking » a été refusée
- M. le maire a reçu une demande d'achat d'un terrain communal situé à Pauliat, en zone constructible. Les conseillers sont plutôt favorables à la mise en vente de ce terrain. Il s'agit de déterminer le prix au m² mais aussi les modalités de publicité
- Les panneaux de signalisation sont en cours d'installation
- Le repas des aînés a réuni plus de 100 personnes.
- Une réunion concernant les travaux d'assainissement est programmée le 9 juin prochain
- Plusieurs demandes d'administrés au sujet de chemins communaux sont en cours.
- Pour information, des moutons entretiennent des parcelles communales en bordure de route à Rochesseux.
- Travaux de voirie : le parking de Rochesseux est terminé ainsi que les travaux prévus sur 2023. Manque la route de Roche Bergère

Le secrétaire
Sylvain BOURGUET

Le maire
Bernard LARBRE

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 21h30

Signatures du Conseil Municipal :

LARBRE Bernard		COTSIS Jacques	
CANARD Francis		DUCASTEL Manuella	
ZAK Jean-Christophe		GANTHEIL Angélique	
GRAFFEUIL Patricia		LOURENCEAU David	
LECARDERONNEL Patricia		MAGNIER Kévin	
BOURGUET Sylvain		MANY Angélique	
CHATEAU Guillaume		MAZERM Robin	